CONSEIL MUNICIPAL de Saint Geniès

SEANCE DU 19 Octobre 2023

Nomination du secrétaire de séance : Marion Chaput Approbation du compte rendu du 14/09/2023 à l'unanimité.

Absent:

Excusés: Olivier Fournier (procuration à M. Chaput), Sonia Cournil (procuration à S.Brouzès), Murielle Sardan (procuration à J.Lespinasse) Céline Duthoit (procuration à S.Goumbélé) Nicolas Granger (procuration à A.Le Follic), Anne Alfano (procuration à A.Dalix).

01 - Festival de théâtre des 6 coups du brigadier - Parrainage pièce

Mr le Maire soumet au conseil municipal la proposition de l'Association Initiales de parrainer une des pièces de théâtre présentées lors du Festival des 6 coups du brigadier ; animation organisée au château de Pelvezy au mois de Septembre.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, DECIDE de verser à l'Association Initiales la somme de 500€ correspondante au parrainage d'une des pièces présentées lors du festival.

02 – Motion de soutien au nouveau projet d'aménagement global du secteur de Beynac

Vu l'existence, sur le territoire dénommé « Triangle d'Or de la Vallée de la Dordogne » (Sarlat-Domme-Saint Cyprien), d'un patrimoine historique et naturel unique, qui en fait l'un des plus beaux sites de France au cœur de la réserve mondiale de biosphère du bassin de la Dordogne,

Vu les besoins exprimés de façon constante par la population et les visiteurs, cyclotouristes, piétons, automobilistes, entreprises de transports, faisant état du danger à se déplacer dans ce secteur,

Vu les risques qui pèsent de façon prégnante sur ce territoire en termes de sécurité routière et de pollutions de tous ordres (gaz d'échappement, nuisances sonores et visuelles...),

Vu la nécessité qui s'impose, à tous les niveaux décisionnels, de répondre à l'urgence climatique et de préserver la biodiversité,

Vu la nécessité de proposer des nouveaux modes de déplacement « doux » permettant d'accéder à des sites touristiques extrêmement fréquentés,

Vu l'attachement des élus de la République à la bonne gestion de l'argent public, a fortiori dans le contexte économique et financier difficile auquel doivent aujourd'hui faire face les collectivités et les citoyens, Le conseil municipal, à la majorité (3 contre et 1 abstention) :

CONSIDERE que le nouveau projet d'aménagement global de la Vallée de la Dordogne, déposé par le Conseil départemental auprès de Monsieur le Préfet de Dordogne, répond à ces différents objectifs en :

- créant une voie verte en site propre qui permettra de réaliser la continuité de la voie verte V91, permettant de relier, à terme, Souillac à la Gironde, traversant ainsi, en Dordogne, les territoires des communautés de communes de Pays de Fénelon, Sarlat Périgord Noir, Vallée de la Dordogne Forêt Bessède, Bastides Dordogne Périgord, Montaigne Montravel et Gurson et de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.
- rouvrant la gare de Castelnaud-Fayrac, aménagée en halte nature multimodale,
- mettant en place des navettes électriques qui desserviront l'ensemble des sites touristiques du territoire concerné,
- mettant en œuvre des mesures concrètes en faveur de la biodiversité : plantations de 27000 arbres et arbustes, restauration des couasnes du Pech et de Fayrac pour favoriser la reproduction des poissons, aménagement de gîtes à chauves-souris,
- interdisant la circulation des véhicules de plus de 3,5 tonnes entre Castelnaud et Fayrac et dans le bourg de Beynac,
- supprimant tout risque de croisement de deux véhicules à fort gabarit dans la traversée de Beynac,

ESTIME que ces aménagements en faveur des mobilités d'avenir doivent être systématiquement encouragés et qu'ils ne peuvent, dans ce cas précis, être réalisés qu'à travers la réutilisation des ouvrages précédemment construits à l'occasion des travaux effectués en 2018,

CONSIDERE que leur réalisation permettra d'éviter un inacceptable gaspillage d'argent public,

APPORTE, dans le cadre de la concertation en cours, son plein soutien à ce nouveau projet, qui répond pleinement aux besoins de la population et du territoire et qui, à l'instar d'autres projets actuellement à

l'étude, doit permettre au monde rural de bénéficier d'infrastructures modernes et bénéfiques à l'amélioration du cadre de vie des Périgourdins.

03 – Annule et remplace délibération n°08 du 06 Octobre 2022 – Voirie / Classement de chemins ruraux en voies communales

Monsieur le Maire propose de procéder à la révision du tableau des voies communales et présente la liste des chemins ruraux qu'il envisage de classer en voies communales.

La somme totale de la voirie communale avant décision s'élève à 68 582 ml (voies / rues/dont 566 ml de places).

La modification proposée serait le classement de 2016 ml de chemins ruraux goudronnés et l'extension de voies communales à hauteur de 1505 ml.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- EST FAVORABLE à l'intégration de 3521 ml de chemins ruraux dans la voirie communale,
- ARRETE le tableau récapitulatif de classement des voies communales ci-annexé portant la voirie communale à 72 103 ml (dont 24 377 ml classés d'intérêt communautaire et 566 ml de places).

QUESTIONS DIVERSES

- Lavoir de la Mérelie : suite à la décision prise au dernier conseil et au vu des travaux à faire : J.Lespinasse se propose d'aller débroussailler et couper les arbres qui y ont poussé.
- Chaufferie bois écoles : . Suite au RDV avec le fournisseur et l'architecte pour la mise en œuvre du projet : le terrain Fourcade et le bâtiment seraient utilisés pour installer le local de stockage (2 vis et 2 plateformes) pour acheminer les copeaux Attente Projet qui doit aboutir avant la fin de l'année pour pouvoir prétendre à la DETR.
- Marché de Noël : Décision de l'organiser le dimanche 17/12/23. A la salle des fêtes avec calèche de « l'échappée pastorale ». Et repas de Noël des exposants du marché alimentaire. Etendre le marché à l'après-midi.
- Renouvellement de l'abonnement Intramuros : Contrat arrivé à son terme des 3 ans OK à l'unanimité pour renouveler. Y ajouter les avis d'obsèques, après avoir recueilli l'accord des familles.
- Réunion avec les associations pour la salle des fêtes (St Roch / Hyronde / CRDD).
 Il a été exposé aux utilisateurs que le sous-sol était partageable entre tous. Mais après échange, il est convenu que l'asso Hyronde reste au sous-sol de la mairie, dans la pièce à côté de celle utilisée actuellement.
 - Convention à signer seulement pour le Conservatoire de Musique avec la St Roch et la CCPF, pour l'utilisation des locaux.
- Projet à côté de la Gare : M. Lajugie a eu un RDV avec l'ABF, en présence des architectes de l'ATD24, qui a donné son accord pour la réalisation du projet tel qu'il a été proposé par l'ATD.
 Proposition de se réunir (CM) en début d'année 2024, seulement sur ce sujet.
- Défense Incendie : Pour le prochain conseil, M. Lajugie voit avec le SDIS pour une carte globale de la commune de la défense incendie (avec points à défendre, bâches déjà prévues, étangs ou lacs disponibles), puis définition de l'échéancier de réalisation de la défense incendie à voter à la prochaine réunion.
- Achat des terrains La Gare : 3715m2, 3 parcelles, à côté du hangar communal. Accord à l'unanimité de proposer un achat au propriétaire (prix proposé : 2000€)
- Remplacement de Denis Loizeau (départ à la retraite au 01/08/2024) : Recrutement à prévoir en début d'année. Période de tuilage en mai-juin (prévoir 1 mois de marge au cas où la période d'essai ne se conclurai pas par la poursuite du contrat).
- Logement au-dessus de la bibliothèque : Devis faits pour réfection de la salle d'eau / peinture.
 Visite à programmer avant le prochain conseil et/ou laisser les clés à disposition à la mairie pour les élus qui ne pourront être présents à la visite.
- Village d'avenir : Suite à l'envoi du mail évoquant ce projet, seulement 2 élus ont répondu. La commune a candidaté, la date butoir était au 15/10/23.
- Demande de Mme M. Prudhomme : Demande d'enfouissement de la fibre le long de son mur, dans la rue de la fontaine du bourg, qui pour le moment passe en aérien. <u>Vote du CM : contre à la maiorité</u>.
- PLUi : Enumération des parcelles « problématiques » suite avis de la DDT sur le projet de PLUi.

Prochaine Réunion : Jeudi 16 Novembre ou Jeudi 30 Novembre 2023 à 20h30 - sur la scène de la Salle des fêtes (durant les travaux à la Mairie)